



Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220316-2022030-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2022

## DELIBERATION N° 2022/010

### Projet de Manufacture de proximité (tiers-lieu rural)

**DATE DE CONVOCATION**  
10 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux,  
Le seize mars à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE  
DU COMPTE RENDU**  
17 mars 2022

**Etaient présents** : Philippe VIDAU, Maire  
Mesdames et Messieurs les Adjoints :  
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL- Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-  
Pierre LABORIE.  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Gisèle  
PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean  
VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Christelle  
CHATAURET, Karine DESCHAMPS, William POUMEAUD, Denis VEYSSIERE, Gilbert  
JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
En exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 22

**Absents excusés** :  
Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Michel DONZEAU  
Johanna GERAUD : excusée  
Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Delphine SARCOU

forment la majorité des membres en exercice.  
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  
Robert DALLES a été élu secrétaire de séance.

#### **Présentation du projet et éléments de contexte :**

Issu de la volonté et l'expression des souhaits communs de Philippe VIDAU, de Monsieur Jean PONCHARAL, délégué à l'empreinte écologique de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et de l'association Eco Corrèze, il est en projet de constituer un espace exemplaire de maraîchage arboré à proximité de la MARPA, de l'EHPAD, de l'ESAT et des scolaires, en complément de l'installation d'animaux de compagnie et d'un poulailler pour les résidents de l'EHPAD.

Le cadre de la manufacture de proximité, programme gouvernemental, a été choisi pour une co-construction du projet, préluce à ceux présentés par Jean PONCHARAL à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corrèze (en décembre 2021) ainsi qu'à la branche projets collectifs du Crédit Agricole.

Ce projet s'inscrit dans une démarche pilote de pédagogie autour du maraîchage urbain, bio, selon l'expérience et la compétence de l'association du Pont du Saillant et Madame Virginie DE ANDRADE (formatrice) avec des activités motrices d'autonomie énergétiques et ouverte au passage d'usagers des établissements à proximité (abri recharge VAE et borne voiture) ...

**Présentation du collectif :**

Le projet d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec les avantages financiers d'une coopérative, sous la forme d'un chantier d'insertion regrouperait :

- la Mairie d'Objat, l'EHPAD, la MARPA, l'ESAT, le lycée agricole/horticole de Murat,
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB),
- l'association « Eco Corrèze »,
- l'association d'insertion « Les amis du Pont du Saillant », qui gère déjà une activité maraîchère bio similaire, avec l'ESAT d'Objat,
- la société EBIKEPORT pour l'abri de recharge de vélos et véhicules électrique ainsi que le dispositif souhaité de vidéo-prévention avec écran promotionnel et informatif.
- une formatrice en agriculture urbaine, Virginie DE ANDRADE,
- un Conseil en financement et suivi de gestion d'entreprises à empreinte écologique vertueuse, le Cabinet briviste Katoupa, l'intervention d'une technicienne d'Agribio 19,
- le groupement de sociétés brivistes pour la gestion de capteurs pilote de gestion de l'arrosage,
- la Poste (filiale Urbi et département innovation régionale).

Ce projet s'insère dans une série de projets de maraîchage urbain, tant à BRIVE (jardin pilote d'agriculture de Virginie DE ANDRADE à Gaubre, Rivet...) que dans le reste du Département (zone test de la plaine de VARS, ferme de la grange de la plaine de ST VIANCE...)

La surface agricole « jardin pédagogique » s'étendrait sur un terrain qui pourrait se situer dans l'environnement de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave et à proximité de la Loyre ou du canal.

**Les besoins locaux :**

- Être un lieu d'insertion des personnes suivies par l'association des amis du pont du saillant ;
- Être un lieu de formation à l'agriculture urbaine bio incluant des prestations de portage et de conciergerie en direction des écoles, et des particuliers ;
- Être un lieu de démonstration de pratiques d'arrosage connectée ;
- Répondre au besoin de sécurité et d'information des résidents de la MARPA, de l'EHPAD, des touristes et citoyens utilisant la voie verte ;
- Constituer un point de recharge des véhicules à proximité (parking limitrophe, visiteurs, cyclistes)
- Etc.

**Impact socio-économique**

Être le premier site de « manufacture agricole bio et d'insertion complété d'activité de formation tout public local avec une fonction mobilité douce, de sécurité et d'information intégrée).

L'activité de formation de personnes en insertion, de particuliers, voire de professionnels en conversion est centrée sur la mise en valeur du site d'accueil des séniors.

**Gouvernance et partenaires**

- L'ESAT serait la structure porteuse initiale devant évoluer vers un statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;
- Le choix de la SCIC permet l'intégration d'entité diverses formes juridiques avec un degré de participation égal tout en devant respecter l'objectif d'équilibre financier d'une activité économique

**Maitrise foncière**

Le foncier pourrait être mis à disposition par la Mairie d'Objat.

La commune d'OBJAT pourrait s'inscrire dans cette démarche de tiers lieu rural et se positionner en qualité de facilitatrice.

**Après en avoir délibéré**, (22 POUR et 4 abstentions - Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT / Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU),

**Le conseil municipal :**

-DONNE un avis favorable à ce projet innovant, structurant.

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire



Philippe VIDAU